



SAÔNE-ET-LOIRE  
ÉNERGIES RENOUVELABLES  
SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE



71400



MAIRIE DE CORDESSE  
71540



## Communiqué de presse

Janvier 2025

### AGRIVOLTAÏSME

## La SEM SELER et 3 communes de Saône-et-Loire s'associent à VALECO pour co-développer le projet agrivoltaïque de la Plaine de Maine et accélérer la transition énergétique du territoire

Une production en électricité verte de 90 517 MWh par an, équivalente à la consommation de 41 751 habitants avec chauffage



- Les signataires (de gauche à droite) : Gérard BERGERET, Maire de Cordesse, Jean-Claude LHOSTE, Maire de Dracy Saint Loup, Jean-Louis MARTIN, Maire de Reclesne, Jean SAINSON, Président du SYDESL et de la SEM SELER et Thibaut LENCI, Responsable développement Bourgogne Franche Comté VALECO ;  
- Au second plan : Pierre VIRELY, Vice-Président du SYDESL et Vincent CHAUVET, Maire d'Autun et Vice-Président de la Communauté de Communes Grand Autunois Morvans.

**Le 23 janvier 2025, à l'occasion des vœux du Syndicat Départemental d'Énergie de Saône & Loire (SYDESL), la société d'économie mixte SEM Saône-et-Loire Énergies Renouvelables (SELER), les communes de Cordesse, Dracy-Saint-Loup et Reclesne et VALECO ont signé un partenariat portant sur le co-développement du projet de centrale agrivoltaïque de la Plaine de Maine. Réparti sur le territoire des trois communes, et regroupant cinq exploitations agricoles, il favorise l'alliance du photovoltaïque et de l'agriculture : faire cohabiter pâturage bovin et ovin, production fourragère et production d'électricité photovoltaïque sur plusieurs espaces totalisant près de 85 ha pour une puissance de 71,839 MWc.**

**Confirmant leur rôle moteur dans la transition énergétique et environnementale du territoire, les communes de Cordesse, Dracy-Saint-Loup et Reclesne détiendront ensemble 9% du capital également réparti. La SEM SELER en détiendra 16%.**



*Photomontage issu de l'étude d'impact du projet Plaine de Maine*

### **Un modèle de coopération avec les territoires au service de la transition énergétique et agricole**

Depuis plus de trois ans, VALECO coopère étroitement avec les territoires autour d'expérimentations scientifiques innovantes dans le but d'étudier les synergies entre les énergies renouvelables et les activités agricoles pour ainsi construire un agrivoltaïsme responsable et durable. En 2021, le producteur d'énergies vertes coopérait déjà avec la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire et le lycée agricole de Charolles autour du lancement d'un démonstrateur analysant les effets des panneaux solaires sur l'élevage ovin.

Dans le cadre du projet de la Plaine de Maine, et grâce à l'appui d'enseignements tirés d'une expérimentation dédiée à l'élevage bovin (Champagné-Saint-Hilaire – 86 Vienne), VALECO a su accompagner les collectivités territoriales vers un projet sur-mesure, respectueux du bien-être animal et de la biodiversité. Aussi, sur 85,5 hectares, représentant 9 % de la surface totale des cinq exploitations, des panneaux photovoltaïques de 2,50 mètres de hauteur en bas de panneau seront espacés de 6,75 mètres pour **favoriser la bonne circulation des bovins et des ovins,**



garantir un ensoleillement suffisant pour la pousse de l'herbe et une optimisation de la ressource fourragère, tout en protégeant les animaux du stress thermique lié aux effets du dérèglement climatique.



*Démonstrateur agrivoltaïque AgroCi'nergies de VALECO à Champagné-Saint-Hilaire, Vienne (86)*

« Ce partenariat signe une nouvelle étape dans notre contribution au développement des énergies renouvelables. Après avoir mené à bien le projet de la centrale solaire de Maine, nous poursuivons notre collaboration avec VALECO en nous unissant aux communes voisines et à la SEM SELER pour construire le parc de la Plaine de Maine. Nous sommes fiers d'agir collectivement pour notre territoire et aux côtés d'exploitants qui portent notre agriculture locale », ajoute **Jean-Louis Martin, maire de Reclesne.**

« Nous sommes heureux de participer au projet agrivoltaïque de la Plaine de Maine aux côtés d'autres acteurs du territoire et de VALECO, marqueur de notre engagement en faveur de la transition énergétique du territoire et de la baisse des émissions carbone. De cette manière, nous participons à l'effort collectif en se dirigeant vers une autonomie énergétique, tout en assurant un revenu supplémentaire à nos agriculteurs », indique **Jean-Claude Lhoste, maire de Dracy-Saint-Loup.**

« À travers ce projet, nous comptons contribuer à l'effort national pour accélérer la transition énergétique. Grâce à l'engagement de l'ensemble des partenaires et à l'expertise de VALECO, mais également à la confiance de nos agriculteurs, nous avons l'occasion d'agir collectivement pour un avenir décarboné », conclut **Gérard Bergeret, maire de Cordesse.**

« C'est une fierté d'intégrer la SEM SELER et les communes de Reclesne, Cordesse et Dracy-Saint-Loup dans la conception du parc agrivoltaïque de la Plaine de Maine. Ce partenariat démontre qu'il n'y a que collectivement que nous pourrons atteindre les objectifs environnementaux de la

région et du pays. Aux côtés des exploitations agricoles et des collectivités, et en s'appuyant sur notre savoir-faire issu d'expérimentations rigoureuses, nous souhaitons construire un projet qui saura soutenir la résilience et la durabilité de l'agriculture locale tout en participant à accroître la part des énergies renouvelables du territoire », explique **Thibaut Lenci, Responsable développement Bourgogne-Franche-Comté chez VALECO.**

## Soutenir la décarbonation des territoires

Rappelée lors du premier comité départemental des énergies renouvelables en juin dernier et définie par le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (Sraddet) pour la Bourgogne-Franche-Comté, le département de Saône-et-Loire porte l'ambition forte d'atteindre 77% d'électricité produite à partir d'énergies renouvelables d'ici à 2050.

Nouvelle étape vers cet objectif, **le parc agrivoltaïque de la Plaine de Maine permettra au territoire de produire jusqu'à 90 517 MWh chaque année, soit la consommation électrique annuelle de 41 751 habitants.** À l'issue du dépôt du permis de construire et des délibérations favorables des communes en décembre 2024, le projet est en phase d'instruction. Une obtention de l'autorisation est envisagée pour mi-2026 pour une construction qui débuterait en 2028.

### VALECO en Bourgogne-Franche-Comté :

Implanté à Dijon depuis 2020, VALECO compte une quinzaine de collaborateurs permanents dans la région.



**5 MW**  
en exploitation



**686 MW**  
de projets en  
développement



**2 825 habitants**  
Equivalence conso.  
annuelle électrique



**1 460**  
Tonnes de CO2  
évitées par an

### À PROPOS DE VALECO

Filiale française d'EnBW, l'un des plus grands énergéticiens en Europe, VALECO est spécialisé dans le développement, la construction, l'exploitation, la maintenance et le démantèlement de projets EnR. Basée à Montpellier depuis 30 ans, la société, qui emploie 330 personnes dans les secteurs de l'énergie éolienne et photovoltaïque, est présente sur toute la chaîne de valeur en France : de l'identification de sites jusqu'à la vente d'électricité renouvelable. Au 31 décembre 2024, VALECO comptabilise une puissance installée de 900 MW (dont 637 MW en éolien et 263 MW en solaire) soit l'équivalent de la consommation annuelle électrique de plus de 778 000 personnes.

Plus d'informations sur [www.groupevaleco.com](http://www.groupevaleco.com)

### CONTACT PRESSE

Agence Dakota Communication - 01 55 32 10 40 – [valeco@dakota.fr](mailto:valeco@dakota.fr)

## À PROPOS DE LA SEM SELER

La SEM SELER est une société d'économie mixte, c'est-à-dire une personne morale de droit privé dont le capital est détenu majoritairement par une ou plusieurs entités publiques, qui doivent détenir une part oscillante entre 50 et 85 %. Son actionnariat est composé du SYDESL (58%), de la Banque des Territoires (21,25%), du Crédit Agricole Centre-Est (12,5%) ainsi que de GEG ENeR (8,25%). Issue d'une collaboration entre la sphère publique et des acteurs privés, la SEM SELER illustre une dynamique de partenariat. En ce sens, elle se positionne comme un catalyseur d'initiatives, soutenant divers porteurs de projets et favorisant l'émergence de partenariats à l'échelle locale.

Plus d'informations sur <https://sydesl.fr/sem-seler/>

## CONTACT PRESSE

Karen MANRIQUE - 06 11 62 98 52 – [kmanrique@sydesl.fr](mailto:kmanrique@sydesl.fr)